

**INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
CATAMARANS – Samedi 30 et dimanche 31 mai 2026**

Championnat de Normandie Catamaran

Samedi 30 et dimanche 31 mai 2026 – Ecole de Voile de Courseulles
EDV COURSEULLES – Grade 5A

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est accueil de l'école de voile.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 3.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la plage de l'école de voile.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 10 minutes après l'affalé de l'Aperçu.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des courses :

Dates	Programme
Samedi 30 mai 2026	10h00 à 11h00 : Confirmation d'inscription 11h00 : Briefing aux coureurs 12h00 : Heure du 1er signal d'avertissement 16h30 : Dernier signal de départ
Dimanche 31 mai 2026	09h30 : Briefing aux coureurs 10h30 : Heure du 1er signal d'avertissement 14h30 : Dernier signal de départ 17h00 : Remise des prix



5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Drapeau EF (fond bleu) : Inférieur à 15 pieds
- Drapeau Français : Supérieur à 15 pieds

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est devant l'Ecole de Voile de Courseulles.

8. LES PARCOURS

Le parcours sera *dans les annexes parcours*.

9. MARQUES

9.1 Les marques sont les suivantes :

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Entre une bouée crayon vert et le bateau comité.	Une bouée jaune au vent et une bouée orange sous le vent.	Une bouée jaune.	Entre le bateau comité et une bouée crayon orange.

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. LE DEPART

10.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

10.2 *[DP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
5'	Pavillons de classe (EF et France)	Un	Signal d'avertissement
4'	Pavillon P, I, U ou Noir	Un	Signal préparatoire
1'	Pavillon préparatoire affalé	Un long	Une minute
0'	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

11. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité à l'extrémité bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité tribord.

12. SYSTEME DE PENALITE



Pour toute les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau de leur classe ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

14. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 14.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 14.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'accueil de l'Ecole de Voile de Courseulles. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 14.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la salle 1 du 1^{er} étage de l'Ecole de Voile de Courseulles. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 14.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 14.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors),
 - Publicité de l'épreuve,
 - Bateaux accompagnateurs,
 - Communication radio.
- 14.5 Le jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

15. CLASSEMENT

- 15.1 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 15.2 Courses retirées
- Quand *quatre* courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 15.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système *temps sur temps*.

16. REGLES DE SECURITE

- 16.1 *[DP]* Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place dans la salle de briefing du 1^{er} étage ou devant l'accueil.
- 16.2 *[DP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 16.3 Le port du casque ainsi que du gilet homologué sont *obligatoires* pour les mineurs (fortement recommandé pour tous) durant toute la durée des épreuves. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'équipage.

17. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

- 17.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 17.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.



18. ACCOMPAGNATEURS

18.1 *[DP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

18.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

18.3 *[DP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

19. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau.

20. PRIX

Des prix seront distribués au 1er de chaque classe.

21. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :



Président-e du comité de course :

Président-e du jury :



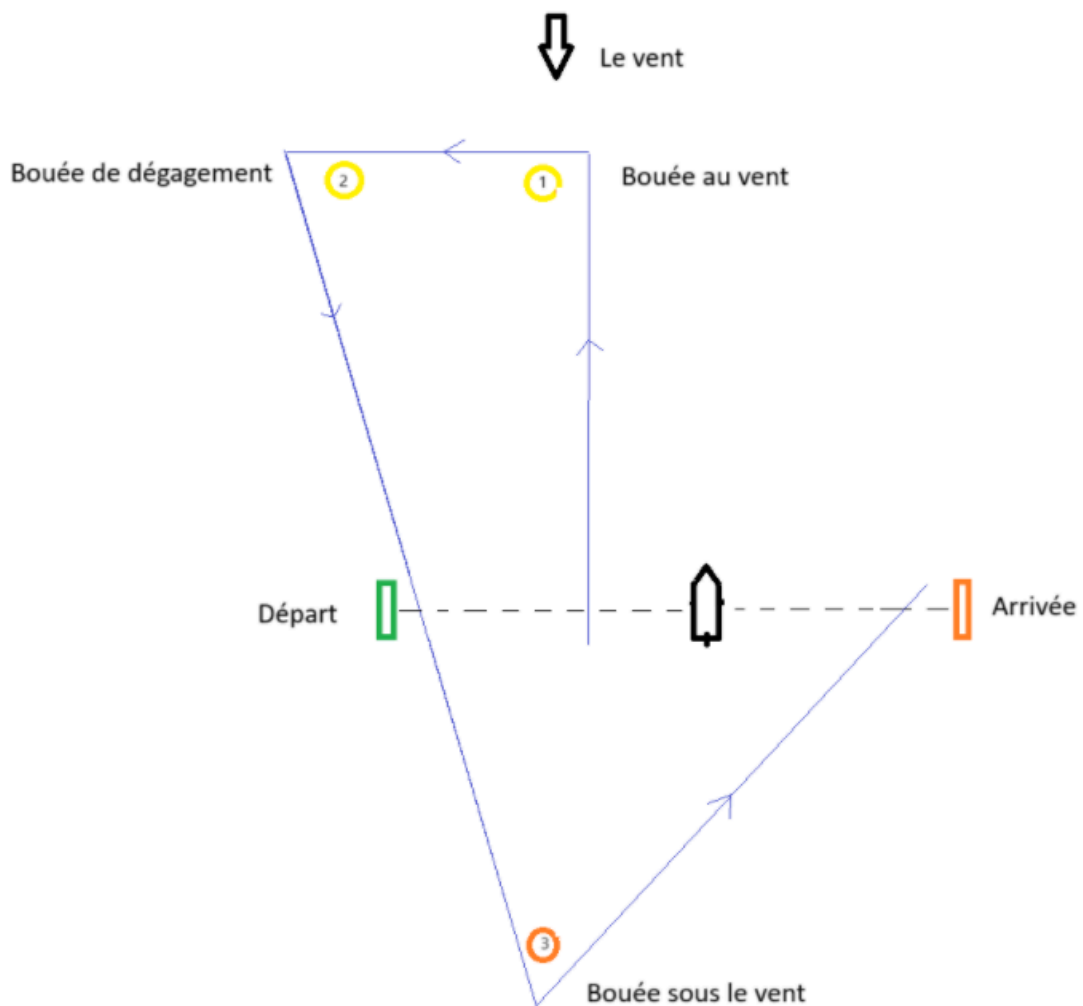
ANNEXE ZONES DE COURSE



-  : Zone de course
-  : Repères visuels encadrant la zone de course



ANNEXE PARCOURS



Marques de parcours :

Les marques de parcours 1, 2 et 3 sont à contourner à bâbord.

Parcours 1 : Départ – 1 – 2 – 3 – Arrivée



Les marques n°1 et 2 sont des bouées cylindriques de couleurs JAUNE.
La marque n°3 est une bouée cylindrique de couleur ORANGE.
La marque de départ est une bouée crayon de couleur VERTE.
La marque d'arrivée est une bouée crayon de couleur ORANGE.

Le parcours à effectuer sera détaillé à l'occasion d'un briefing concurrent le jour de ce parcours.